

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2200

4 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Stoco Holding S.à. r.l.	105599	Hanger Finance S.A.	105556
Arcelor Investment Services S.A.	105561	Invest Corporation S.à r.l.	105560
Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l.	105559	Investrand Investments I S.à r.l.	105566
Bond Holding SA	105554	Ismat International S.A.	105561
Capacitors International S.A.	105564	New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR .	105562
Cerilly Finance S.A.	105564	Pitcairns Finance S.A.	105554
Chronos S.A.	105599	PPS Verviers S.A.	105600
ComApp S.à r.l.	105556	Principle Capital Holdings S.A.	105555
Conforama Luxembourg	105564	PTH Lux S.à.r.l.	105577
COREX Luxembourg S.A.	105557	QPL Lux S.à r.l.	105572
CP Realty (Gdansk)	105580	Scatlux S.A.	105560
E.P.S.F. SCI	105561	Sematic S.A.	105562
ERIA Invest SA	105569	Société Civile immobilière E.P.S.F. SCI .	105556
E.S. SCI	105561	Stabulum S.à r.l.	105577
E.S. SCI	105556	Stark VCI S.à r.l.	105600
Etna Don-Alf S.à r.l.	105565	Strategic Investment Portfolios (Luxem- bourg) S.A.	105563
Etna I.F.C. Sàrl	105565	T.F.E. S.A.	105558
Eumar Soparfi S.A.	105559	Thames S.à r.l.	105584
Euroeast Investments SAH	105600	UCF Holding S.à r.l.	105566
Fidarc S.à r.l.	105592	Unionkey S.A.	105557
Financière Viking S.A.	105592	Valona Finance S.A.	105555
FKS Investments Holding S.A.	105565	Vis S.A.	105563
Flowersun S.A.	105557	Vistra (Luxembourg) S.à r.l.	105559
Fortis AG Fund L2 Management	105565	World Accounting S.à r.l.	105558
Gleiner Holding S.A.	105560		
Godico S.A.	105563		
Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.	105585		

Bond Holding SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 40.533.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 25 mai 2007, enregistré à Remich le 1^{er} juin 2007, volume REM, 2007, 1283, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société BOND HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 22 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 475 du 20 octobre 1992 dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par assemblée générale ordinaire sous seing privé, en date du 28 juin 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 334 du 27 mars 2003, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.533,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 25 mai 2007, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la radiation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007106403/5770/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pitcairns Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 33.106.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date 13 août 2007

6^{ème} résolution

L'assemblée accepte la démission de DELOITTE & TOUCHE S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2007.

7^{ème} résolution

L'assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'entreprises avec effet au 14 juin 2007.

Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

8^{ème} résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Aftab Hussain Pirbhai, demeurant à Wentworth Park, London N31YE, United Kingdom, à la fonction de Commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2007.

Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour PITCAIRNS FINANCE S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007106083/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Valona Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 21.796.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date 13 août 2007

6^{ème} résolution

L'assemblée accepte la démission de DELOITTE & TOUCHE S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2007.

7^{ème} résolution

L'assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'entreprises avec effet au 14 juin 2007. Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

8^{ème} résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Aftab Hussain Pirbhai, demeurant à Wentworth Park, London N31YE, United Kingdom, à la fonction de Commissaire aux comptes avec effet au 14 juin 2007. Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour VALONA FINANCE S.A.

FIDALUX S.A

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007106088/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Principle Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 98.144.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 29 juin 2007

- les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprise sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

Mr Brian Alan Myerson, 14, Quai du Général Guisan, 1204 Geneva, Switzerland

M. Brian Sean Padgett, 6 rue Kléberg, CH-1201 Genève, Suisse

M. Leonard Joseph O'Brian, 6, rue Kléberg, CH-1201 Genève, Suisse

M. David John Cooley, 9, Savoy Street, Londres WC2E 7ER, Grande-Bretagne

M. Richard Bolton, Sherwood, Belmont Hill, Douglas, Ile de Man IM1 4NT

Commissaire aux comptes:

SILEX ADMINISTRATION S.A., 6, rue Kléberg, CH-1201 Genève, Suisse.

Réviseur d'entreprise:

KPMG AUDIT S.à r.l. 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106012/631/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**E.S. SCI, Société Civile Immobilière,
(anc. Société Civile immobilière E.P.S.F. SCI).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 1.424.

—
RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans la dénomination de la société avant modification lors de l'assemblée générale extraordinaire de associés de Société Civile immobilière E.P.S.F. SCI avec siège social au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section E numéro 1.424 qui s'est tenue le 30 mai 2007 par-devant le notaire soussigné, acte inscrit sous le numéro 24.057 de son répertoire.

Il y a lieu de lire partout où l'ancienne dénomination de la société apparaît la dénomination suivante:

Société Civile immobilière E.P.S.F. SCI en lieu et place de E.P.S.F., Société Civile Immobilière.

Une erreur matérielle de dactylographie s'est également glissée dans le prénom du deuxième comparant à savoir Monsieur P. Stoffel:

Il y a lieu de lire «Monsieur Paul Luc Michel dit Pol Stoffel» en lieu et place de «Monsieur Paul Luc Michel Stoffel» ou «Monsieur Paul Stoffel»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007106116/202/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

ComApp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4997 Schouweiler, 51, rue de Dahlem.

R.C.S. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007106263/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Hangher Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.771.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANGHER FINANCE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007106279/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01090. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Flowersun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.577.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106302/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

COREX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 29.267.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société COREX LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 10 mai 2007 que:

Le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Gérard Auge a été renouvelé à partir du 19 avril 2007 pour une durée de 2 ans (renouvelable à l'Assemblée générale de 2009).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106258/1040/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Unionkey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.828.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

UNIONKEY S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105704/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00379. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

T.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.398.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

T.F.E. S.A.

A. De Bernardi / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105705/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00371. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

World Accounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.233.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Giovanni Acampora, demeurant professionnellement à via Pompeo Magno, I-00192 Rome (Italie),

Ici représenté par Mademoiselle Sabrina Colantonio, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée WORLD ACCOUNTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.233, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 80 du 16 janvier 2002.

2.- Que le comparant est l'associée unique de la prédite société WORLD ACCOUNTING, S.à r.l.

3.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société WORLD ACCOUNTING, S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

4.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société WORLD ACCOUNTING, S.à r.l.

5.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

6.- Que la liquidation de WORLD ACCOUNTING, S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

7.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Colantonio, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20351. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105919/242/39.

(070120752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Eumar Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.230.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

EUMAR SOPARFI S.A.

A. De Bernardi / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105696/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00641. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Vistra (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 37.185.

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VISTRA HOLDINGS (CYPRUS) LIMITED, avec siège social au 70, JF Kennedy Avenue, Nicosie, Chypre, ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie, Chypre, le 20 août 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 37.185, ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 445 du 26 novembre 1991.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 283 du 30 mars 2005.

- Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l. avec effet au 1^{er} septembre 2007.

- En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Cromptvoets, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, LAC/2007/24229. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007105886/5770/39.

(070120994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Scatlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

SCATLUX S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105697/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00617. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Gleinor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.755.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5 boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106142/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Invest Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.977.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 6 juillet 2007

En vertu de l'acte de cession de parts du 6 juillet 2007

Mr. Stéphane Rassiner demeurant à 2, avenue Constance, F-91200 Athis Mons, a transféré 500 parts sociales détenues dans la Société à

Mr. Cezary Karniewski, demeurant à ul. Zwycieczow 31a/6, 03-936 Warsaw, Pologne.

105561

Luxembourg, le 21 août 2007.

T.C.G. GESTION SA

Signatures

Référence de publication: 2007105964/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Arcelor Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.430.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 3 août 2007

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Raymond Lehnert, administrateur démissionnaire.

Elle décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg. Monsieur Jansen est nommé pour une période de un (1) an. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

L'Assemblée générale prend également acte de la démission de Monsieur Pierre Peters, commissaire démissionnaire.

Elle décide de nommer comme nouveau commissaire Monsieur Jean-François Hugo, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg. Monsieur Hugo est nommé pour une période de un (1) an. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour extrait conforme

A. Gobber

Le Président

Référence de publication: 2007106105/571/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**E.S. SCI, Société Civile Immobilière,
(anc. E.P.S.F. SCI).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg E 1.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 août 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007106075/202/13.

(070121002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Ismat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 58.569.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mai 2007 à 10.00 heures

Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé:

- de remplacer l'administrateur démissionnaire Maître Francesco Olivieri par Monsieur Emilio Incerti Medici, né le 3 juin 1955 à Sassuolo (Italie), demeurant à I-41049 Sassuolo, Via Trieste 27, comme administrateur «B» de la société, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cette décision sera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui statuera sur la décharge à donner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. M. Pifferi / C. Cartelli
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105546/664/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007105577/242/11.

(070119905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Sematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.801.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 juillet 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de:

- Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Massimo Monzani démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2006;
- Monsieur Luc Verelst en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean Lambert, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 22 février 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Messieurs Mirko La Rocca et Luc Verelst en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Roberto Zappa, entrepreneur, demeurant à Bergamo 24128 (Italie), Via Damiano Chiesa, 10, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Marco Zappa, dirigeant, demeurant à Bergamo 24129 (Italie), Via Benedetto Marcello, 9, Administrateur;
- Monsieur Paolo Zappa, entrepreneur, demeurant à Ranica 24020 (Italie), Via Vespucci, 14, Administrateur;
- Monsieur Nicolaas Scholtens, avocat, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas), SG1017 Weteringschans, 26, Administrateur;
- Monsieur Luc Verelst, employé privé, demeurant à 1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), route d'Arlon, 207, Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Le Conseil d'Administration

M. Zappa / P. Zappa / D. Murari

Référence de publication: 2007105543/43/43.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Vis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.630.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 16 juillet 2007 à 8.00 heures

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation en date du 7 novembre 2006 de M. Jean-Marc Debaty, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société en remplacement de M. Roberto Manciocchi. M. Debaty terminera le mandat de son prédécesseur

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007105541/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Strategic Investment Portfolios (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.739.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société le 26 juin 2007

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KMPG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007105542/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Godico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.266.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 novembre 2006

Le Conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

Résolutions

1. Est nommé administrateur délégué et président du conseil d'administration Monsieur Georges Heyrman, administrateur, pour une période de six ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.
HOLDING SIX SAH / G. Heyrman / G. De Cock
PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED / - / -
Administrateur / - / -
Signature / - / -

Référence de publication: 2007105501/1241/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Conforama Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 48.369.

—
*Extraits des Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration
tenue au siège social de la société en date du 21 juin 2007*

Il résulte du procès-verbal que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Christophe Cuvillier a été reconduit pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il résulte du procès-verbal que le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Christophe Cuvillier a été reconduit pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

M^e N. Debout

Référence de publication: 2007105571/819/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Capacitors International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.889.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 8 mai 2007

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des Administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et M^e Jean-Marie Verlainne ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour CAPACITORS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105540/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Cerilly Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.193.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 28 février 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

105565

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour CERILLY FINANCE S.A .

Signature

Référence de publication: 2007105341/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

FKS Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.695.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 5 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

Pour FKS INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105344/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Etna Don-Alf S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation),
(anc. Etna I.F.C. Sàrl).**

Siège social: L-6970 Hostert, 116, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 59.807.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105266/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08636. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Fortis AG Fund L2 Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.672.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2007

En date du 12 juillet 2007, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reconduire les mandats d'Administrateurs de Messieurs William Van Impe, Gaétan Delvaux de Fenffe, Paul Mestag et Jan Dereymaeker pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.
- de réélire la société PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FORTIS AG FUND L2 MANAGEMENT
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007105616/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

UCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation I. Colamonico

Référence de publication: 2007105579/231/15.

(070119903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Investrand Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.025,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.401.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared INVESTRAND INVESTERINGEN B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at 1272 ND Huizen, Valkeveenselaan 32, Driebergen, the Netherlands, registered with the Trade Register of Gooi-en Eemland under number 24382410,

hereby duly represented by Ms Anne Loubet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 July 2007,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole partner of INVESTRAND INVESTMENTS I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.401, incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 30, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1164 on June 15, 2006 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15.000.-), represented by six hundred (600) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to fifteen thousand and twenty-five euro (EUR 15.025.-), represented by six hundred and one (601) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Issuance of one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the six hundred (600) existing shares;

3. Subscription for and payment of the corporate capital increase specified in item 1. above;

4. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the corporate capital adopted under item 1;

5. Amendment to the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of FORTIS INTERTRUST to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the partners' register of the Company;

6. Miscellaneous.

III. The sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to fifteen thousand and twenty-five euro (EUR 15,025.-), represented by six hundred and one (601) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole partner resolves to issue one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the six hundred (600) existing shares.

Subscription - Payment

The sole partner hereby declares that it subscribes for the one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and fully pays up such share by a contribution in cash of twenty-five euro (EUR 25.-) together with a share premium amounting to ninety nine thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 99,975.-).

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole partner resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand and twenty-five euro (EUR 15,025.-) represented by six hundred and one (601) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The sole partner resolves to amend the partners' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of FORTIS INTERTRUST to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the partners' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (2,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

INVESTRAND INVESTERINGEN B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1272 ND Huizen, Valkeveenselaan 32, Driebergen, Pays-Bas, immatriculée au Registre des Sociétés de Gooi-en Eemland sous le numéro 24382410,

dûment représentée par Madame Anne Loubet, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juillet 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de INVESTRAND INVESTMENTS I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.401, constituée par un acte devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1164 du 15 juin 2006 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à quinze mille vingt-cinq euros (EUR 15.025,-) représenté par six cent une (601) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les six cents (600) parts sociales existantes;

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1;

4. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, et/ou tout employé de FORTIS INTERTRUST de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à quinze mille vingt-cinq euros (EUR 15.025,-) représenté par six cent une (601) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les six cents (600) parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'associée unique déclare souscrire à la nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et la payer par un apport en numéraire de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 99.975,-).

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille vingt-cinq euros (EUR 15.025,-) représenté par six cent une (601) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, et/ou tout avocat ou employé de FORTIS INTERTRUST de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Loubet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, LAC/2007/20973. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007103010/220/147.

(070116858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

ERIA Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel.

R.C.S. Luxembourg B 131.008.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- SAPIA S.à r.l, avec siège social à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.419,

ici représentée par son gérant Pierre Kreins, banquier, demeurant à Gostingen;

2.- P&Pm S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95.537,

ici représentée par Albert Goffin, ingénieur industriel, demeurant à Paliseul (Belgique), agissant en sa qualité d'administrateur-délégué;

3.- PAUL INVEST SA avec siège social à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124.552,

ici représentée par Fernando Pascolini, employé privé, demeurant à Dudelange, en sa qualité d'administrateur-délégué et Philippe Aulner, employé privé, demeurant à Dudelange, en sa qualité d'administrateur.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ERIA INVEST SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur, la promotion, la gestion de tout bien immobilier, l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toutes autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder v à l'émission d'obligations.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles se rattachant qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros, représenté par trente-deux (32) actions de mille (1.000,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mars à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- SAPIA S.à r.l. avec siège social à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114 419, huit actions	8
2.- P&Pm S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95 537, huit actions	8
3.- PAUL INVEST S.A. avec siège social à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124 552, seize actions	16
Total: trente-deux actions	32

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-deux mille (32.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1). Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Pierre Kreins, banquier, né à Clervaux, le 2 janvier 1956, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais;
- 2.- Albert Goffin, ingénieur industriel, né à Framont (Belgique), le 3 novembre 1956, demeurant à B-6850 Paliseul, 21, rue de Sart;
- 3.- Marie-Josée Nilles, née à Luxembourg, le 28 décembre 1956, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Bureau MODUGNO SARL avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 35.889.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Gostingen, 11, rue du Relais.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Kreins, A. Goffin, F. Pascolini, P. Aulner, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007, Relation: EAC/2007/9793. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Suit copie d'annexe:

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Pierre Kreins, banquier, né à Clervaux, le 2 janvier 1956, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais, Albert Goffin, ingénieur industriel, né à Framont (Belgique), le 3 novembre 1956, demeurant à B-6850 Paliseul, 21, rue de Sart et Marie-Josée Nilles, née à Luxembourg, le 28 décembre 1956, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais, administrateurs de la société ERIA INVEST SA avec siège social à L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Pierre Kreins, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Gostingen, le 2 août 2007.

Signé: P. Kreins, A. Goffin, M.-J. Nilles.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007, Relation: EAC/2007/9793. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Dudelange, le 29 août 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007103100/223/147.

(070117048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

In the year two thousand and seven, on the ninth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

1. DB REAL ESTATE IBERIAN VALUE ADDED I, S.A., SICAR, a Luxembourg regulated venture capital company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, here represented by Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 23 April 2007,

2. WHALE HOLDINGS S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90 055, here represented by Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 23 April 2007,

3. ESPART-ESPIRITO SANTO PARTICIPAÇÕES FINANCEIRAS, a company incorporated under the laws of Portugal, having its registered office at 16, Rua Vale de Pereiro, n ° 16, P-1269-115 Lisbon, registered with the commercial register of Lisbon, under number 00941, here represented by Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Lisboa on 28 March 2007,

4. METROPOLIS INMOBILIARIAS Y RESTAURACIONES, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at 383, Calle Muntaner, E-28043 Madrid, registered with the commercial register of Barcelona under number B 128931, here represented by Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on 20 April 2007,

5. DOMINUM DESGA S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at 5, Calle Fortuny, E-28043 Madrid, registered with the commercial register of Madrid under number M-214.410, here represented by Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on 23 April 2007,

6. NUEVOESTIL-PARTICIPACIONES 2003, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at 16-18, Avenida de Carondelet, E-28043 Madrid, registered with the commercial register of Madrid under the number M-336.878, here represented by Maité Melaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on 20 April 2007,

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

Such appearing parties represented, as said here above, have requested the undersigned notary to act that they are the shareholders of QPL LUX S.à.r.l., a Luxembourg private limited company incorporated by a deed of 26 February 2003 of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N ° 329 on 27 March 2003 (the Company), that they hold all the 1,174,500 shares of a nominal value of EUR 25.- each of the Company and that they wish to hold an extraordinary general meeting on the following agenda:

Agenda:

1. Resolution to acknowledge and accept the resignation of Mr Manuel Domingos Braga Pereira Coutinho and Mr Fernando Ortiz Vaamonde as managers of the Company (individually the Manager or collectively the Managers) and to give them discharge for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their resignation;

2. Resolution to amend article 9 of the Company's articles of association (the Articles);

3. Resolution to amend article 11 of the Articles;

4. Resolution to amend article 12 of the Articles;

5. Resolution to amend article 14 of the Articles; and

6. Resolution to revoke any signatory powers which may have been granted previously to the Managers and to grant (i) Mr David M. Brush, Mr Alistair W. Dixon and Mr Ismael Clemente Orrego an A signatory power and (ii) Mr Jose Manuel de Sousa and Mr Jose Maria Xercavins a B signatory power.

First resolution

The shareholders acknowledge and accept the resignation of Mr Manuel Domingos Braga Pereira Coutinho and Mr Fernando Ortiz Vaamonde as Managers, effective as of the present meeting, and give them discharge for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their resignation.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 9 of the Articles so that it shall henceforth read, in its English version, as follows:

« **Art. 9.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the paid-in capital belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended will apply.»

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 11 of the Articles so that it shall henceforth read, in its English version, as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by five managers. Each manager shall be granted either an A or a B signatory power. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced ad nutum by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members, including at least two managers with an A signatory power, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 12 of the Articles so that it shall henceforth read, in its English version, as follows:

« **Art. 12.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of (i) two managers with an A signatory power or (ii) a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend article 14 of the Articles so that it shall henceforth read, in its English version, as follows:

« **Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.»

Sixth resolution

The shareholders resolve to revoke any signatory powers which may have been granted previously to the Managers and to grant (i) Mr David M. Brush, Mr Alistair W. Dixon and Mr Ismael Clemente Orrego an A signatory power and (ii) Mr Jose Manuel de Sousa and Mr Jose Maria Xercavins a B signatory power.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. DB REAL ESTATE IBARIAN VALUE ADDED I, S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, ici représentée par Melle Maité Melaye, juriste, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 23 avril 2007.

2. WHALE HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.055, ici représentée par Melle Maité Melaye, juriste, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 avril 2007.

3. ESPART- ESPIRITO SANTO PARTICIPAÇÕES FINANCEIRAS, une société anonyme de droit portugais, ayant son siège social au Rua Vale de Pereiro, n ° 16, Lisbonne, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Lisbonne sous le numéro 00941, ici représentée par Melle Maité Melaye, juriste, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lisbonne, le 28 mars 2007.

4. METROPOLIS INMOBILIARIAS Y RESTAURACIONES, une société de droit espagnol, ayant son siège social au 383, Calle Muntaner, E-28043 Madrid, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Barcelone sous le numéro B 128.931, ici représentée par Melle Maité Melaye, juriste, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 20 avril 2007.

5. DOMINUM DESGA S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège social 5, Calle Fortuny, E-28043 Madrid, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro M-214.410, ici représentée par Melle Maité Melaye, juriste, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 23 avril 2007.

6. NUEVOESTIL-PARTICIPACIONES 2003, S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social 16-18, Avenida de Carondelet, E-28043 Madrid, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro M-336.878, ici représentée par Melle Maité Melaye, juriste, résidente à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 20 avril 2007.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elles sont les associés de QPL LUX S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée en vertu d'un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 26 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N ° 329 du 27 mars 2003 (la Société), qu'elles détiennent toutes les 1.174.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune de la Société et qu'elles entendent tenir une assemblée générale extraordinaire sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de reconnaître et d'accepter la démission de MM. Manuel Domingos Braga Pereira Coutinho et Fernando Ortiz Vaamonde en tant que gérants de la Société (individuellement le Gérant et collectivement les Gérants) et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période allant de la date de leur nomination respective à la date de leur démission;
2. Décision de modifier l'article 9 des statuts de la Société (les Statuts);
3. Décision de modifier l'article 11 des Statuts;
4. Décision de modifier l'article 12 des Statuts;
5. Décision de modifier l'article 14 des Statuts; et
6. Décision de révoquer tous les pouvoirs de signature précédemment accordés aux Gérants et d'attribuer (i) à MM. David M. Brush, Alistair W. Dixon et Ismael Clemente Orrego un pouvoir de signature A et (ii) à MM. Jose Manuel de Sousa et Jose Maria Xercavins un pouvoir de signature B.

Première résolution

Les associés reconnaissent et acceptent la démission de MM. Manuel Domingos Braga Pereira Coutinho et Fernando Ortiz Vaamonde en tant que Gérants, à compter de la passation du présent acte, et leur donnent décharge pour l'exécution de leur mandat pour la période allant de la date de leur nomination respective à la date de leur démission.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 9 des Statuts pour lui donner dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 9.** En cas d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts du capital libéré appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée doivent être respectées.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 11 des Statuts pour lui donner dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par cinq gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés ad nutum par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres, comprenant au moins deux gérants ayant un pouvoir de signature A, est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui

prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des Statuts pour lui donner dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe (i) de deux gérants ayant un pouvoir de signature A ou (ii) d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B. Le conseil de gérance pourra élire parmi ses membres un gérant délégué, qui pourra engager la Société par sa seule signature, à condition qu'il agisse dans les limites des pouvoirs du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le conseil de gérance pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le conseil de gérance détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des Statuts pour lui donner dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Sixième résolution

Les associés décident de révoquer tous les pouvoirs de signature précédemment accordés aux Gérants et d'attribuer (i) à MM. David M. Brush, Alistair W. Dixon et Ismael Clemente Orrego un pouvoir de signature A et (ii) à MM. Jose Manuel de Sousa et Jose Maria Xercavins un pouvoir de signature B.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Melaye, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 14 mai 2007, REM/2007/1059. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007102973/5770/285.

(070116831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

PTH Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 57.878.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103859/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06882. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 313.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general shareholders meeting of STABULUM, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 635 of March 28, 2006, which articles of association were amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on December 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 742 of April 12, 2006 (the Company),

COGNETAS FUND II «B» LP, (previous ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP) a limited partnership with registered office at Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number LP10579, duly represented by its general partner COGNETAS FUND II (GP) LP, a Scottish limited partnership with registered office at Paternoster House, 65 St Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, registered with the local Registrar of Companies under number SL5502, duly represented by its general partner COGNETAS FUND II (GP) LIMITED, here represented by M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 27, 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. COGNETAS FUND II «B» LP is the sole shareholder of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at seventy thousand euros (EUR 70,000.-) divided into two thousand eight hundred (2,800) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

III. the agenda of the meeting is as follows:

1. conversion of two thousand three hundred (2,300) ordinary shares of the Company into two thousand three hundred (2,300) class A tracking shares; creation of class B tracking shares;

2. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred forty-three thousand three hundred euros (EUR 243,300.-), by the issue of nine thousand seven hundred and thirty-two (9,732) class B shares in registered form with a par value of twenty-five (EUR 25) each; subscription and full payment by COGNETAS II BRIDGE CO LIMITED for the nine thousand seven hundred and thirty-two (9,732) class B shares to be issued by the Company as specified above, by a contribution in cash; and

3. amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above creation of an aggregate of three classes of shares and share capital increase.

IV. the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert part of the existing share capital of the Company, i.e. two thousand three hundred (2,300) ordinary shares of the Company, into two thousand three hundred (2,300) class A shares tracking the

net return of the Company's Tokheim investment, and to create class B shares tracking the net return of the Company's investment in the DESJONQUERES GROUP. The remaining five hundred (500) ordinary shares of the Company shall not track a specific investment.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred forty-three thousand three hundred euros (EUR 243,300.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of seventy thousand euros (EUR 70,000.-) divided into two thousand eight hundred (2,800) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to three hundred thirteen thousand three hundred euros (EUR 313,300.-), by the issue of nine thousand seven hundred and thirty-two (9,732) class B shares in registered form with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

The new nine thousand seven hundred and thirty-two (9,732) new class B shares are subscribed by COGNETAS II BRIDGECO LIMITED, a company limited by shares incorporated in Guernsey, whose registered office is at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, registered with the Register of Companies of Guernsey under number 43380, here represented by M^e Claude Feyereisen, prenamed, at a total price of two hundred forty-three thousand three hundred euros (EUR 243,300.-).

All the shares thus subscribed having been fully paid up in cash so that the amount of two hundred forty-three thousand three hundred euros (EUR 243,300.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred and thirteen thousand three hundred euros (EUR 313,300.-) divided into five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, two thousand three hundred (2,300) class A shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and nine thousand seven hundred and thirty-two (9,732) class B shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share shall at its issue be designated as ordinary share or as belonging to a separate class to be distinguished with reference to a letter of the alphabet (for example shares of class A, class B, and so on). A distinguished class of shares may be issued to one or more subscribers who, in exchange of the subscription to those shares, bring to the Company either a specific investment or funds specially assigned to buy or acquire otherwise a specific investment. Each such distinguished class of shares shall track the performance and returns of the said underlying assets.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars,

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich,

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de STABULUM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 635 du 28 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés par Maître Jean-Joseph Wagner, prénoté, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 742 du 12 avril 2006 (la Société),

COGNETAS FUND II «B» LP, (anciennement ELECTRA EUROPEAN FUND II «B» LP) un limited partnership avec siège social au Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le nombre LP10579, dûment représenté par son general partner COGNETAS FUND II (GP) LP, un limited partnership écossais avec siège social au Paternoster House, 65 St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, immatriculée au Registre des Sociétés local sous le nombre SL5502, dûment représenté par son general partner COGNETAS FUND II (GP) LIMITED, ici représenté par M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. COGNETAS FUND II «B» LP est le seul associé de la Société;

II. le capital social de la Société est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. conversion de deux mille trois cents (2.300) parts sociales ordinaires existantes dans la Société en deux mille trois cents (2.300) parts sociales traçantes de classe A; création de parts sociales traçantes de classe B;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 243.300,-) par la création et l'émission de neuf mille sept cent trente-deux (9.732) parts sociales de classe B sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; souscription et paiement intégral par COGNETAS II BRIDGECO LIMITED pour les neuf mille sept cent trente-deux (9.732) parts sociales de classe B émises par la Société tel que spécifié ci-dessus, par un apport en espèces; et

3. modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter la création d'un total de trois classes de parts sociales ainsi que l'augmentation de capital ci-dessus.

IV. l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir une partie du capital social existant de la Société, c'est-à-dire deux mille trois cents (2.300) parts sociales ordinaires de la Société, en deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe A traçant le revenu net de l'investissement Tokheim de la Société, et de créer des parts sociales de classe B traçant le revenu net de l'investissement de la Société dans le GROUPE DESJONQUERES. Les cinq cents (500) parts sociales restantes ne traceront aucun investissement spécifique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 243.300,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) divisé en deux mille huit cents (2.800) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de trois cent treize mille trois cents euros (EUR 313.300,-) par la création et l'émission de neuf mille sept cent trente-deux (9.732) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et Libération

Les neuf mille sept cent trente-deux (9.732) nouvelles parts sociales de classe B sont souscrites par COGNETAS II BRIDGECO LIMITED, une société limitée par actions constituée à Guernesey, avec siège social au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernesey, Channel Islands, GY1 3ZD, immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 43380, ici représentée par M^e Claude Feyereisen, prénommé, pour un montant total de deux cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 243.300,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement payées par un versement en espèces pour un montant de deux cent quarante-trois mille trois cents euros (EUR 243.300,-), qui est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent treize mille trois cents euros (EUR 313.300,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et neuf mille sept cent trente-deux (9.732) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale, lors de son émission, sera désignée comme part sociale ordinaire ou comme faisant partie d'une classe séparée qui se distinguera par référence à une lettre de l'alphabet (par exemple part sociale de classe A, classe B et ainsi de suite). Une classe de parts sociales séparée peut être émise à un ou plusieurs souscripteurs qui, en échange

de la souscription de telles parts sociales, apporteront à la Société, soit un investissement spécifique, soit des fonds spécialement destinés pour acheter ou acquérir autrement, un investissement spécifique. Chacune de ces classes de parts sociales séparées tracera le rendement et les revenus desdits investissements sous-jacents.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mars 2007, REM/2007/683. — Reçu 2.433,- euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007102992/5770/177.

(070116835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

In the year two thousand and seven on the second day of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. PATRON CAPITAL L.P. II, a limited partnership incorporated in the United Kingdom, registered with the Registrar of the British Virgin Islands under number LP9581, and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Michael Vandeloise, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney, given in Tortola on 27 June 2007,

2. CAPITAL PARK (LUXEMBOURG) TWO S.à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.772,

here represented by Mr. Michael Vandeloise, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 June 2007.

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated CP REALTY (GDANSK) S.A R.L. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.723, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 921 of 21 September 2005, amended several times and for the last time by a notarial deed dated 10 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1149 dated 4 November 2005.

The shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

The shareholders, represented as aforementioned, have requested the notary to state that the agenda is the following:

Agenda:

1. Decision to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 50,000.- by an amount of EUR 2,500.- to an amount of EUR 47,500.- by the cancellation of 100 shares with a par value of EUR 25.- each currently held by the Company;
2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. Amendment of article 10 of the Articles of the Company;
4. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr Przemyslaw Krych, in his capacity as manager of the Company, effective immediately and discharge for the performance of his duties from the date of his appointment to the date of his resignation.

This having been declared, the shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to decrease the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) to an amount of forty-seven thousand five hundred euro (EUR 47,500.-) by the cancellation of one hundred (100) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, currently held by the Company.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at forty-seven thousand five hundred euro (EUR 47,500.-), represented by one thousand nine hundred (1,900) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share each.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 10 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In that case, there will be two classes of managers: A managers and B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman has to be an A manager. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. However, a decision to implement the post-closing restructuring of companies in which the Company holds a direct or indirect participation, in accordance with the provisions of the shareholders agreement entered into between the shareholders on 9 May 2005, requires the prior approval of the general meeting of shareholders of the Company. Such approval is only validly given insofar as it is adopted by all the shareholders of the Company. A decision to reimburse part or all of a share premium, if any, may only be taken by the general meeting of the shareholders in accordance with the provisions of the shareholders agreement entered into between the shareholders on 9 May 2005.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, of which at least one has to be an A manager. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of an A manager, in all matters concerned with the daily management of the Company, as defined in the shareholders agreement entered into between the Shareholders on 9 May 2005.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can deliberate or act validly only if all its members are present or represented at a meeting of the board of managers. If not all members of the board of managers are present or represented at a meeting, there will be another meeting of the board of managers 7 (seven) days later, at the same place, the same time and with the same agenda. Such meeting will be able to deliberate and act validly if at least two A managers are present or represented. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. However, resolutions concerning key matters, as defined in the shareholders agreement entered into between the Shareholders on 9 May 2005, require the consent of at least one manager of each class of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 14 (fourteen) days before the date of the meeting, or 7 (seven) days before the date of the meeting if all the managers take part in the meeting by conference call or by other similar means of communication, except in circumstances of emergency. The board of managers of the Company shall meet upon call by any manager, at the place and time, and on the agenda indicated in the notice. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to acknowledge and accept the resignation of Mr Przemyslaw Krych, in his capacity as manager of the Company, effective immediately, and grant him discharge for the performance of his duties from the date of his appointment to the date of his resignation.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PATRON CAPITAL L.P. II, une société de droit anglais (limited partnership) inscrite au Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro LP9581 et ayant son siège social à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par M. Michael Vandeloise, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola le 27 juin 2007.

2. CAPITAL PARK (LUXEMBOURG) TWO S.à r.l, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.772,

ici représentée par M. Michael Vandeloise, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 juin 2007.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée CP REALTY (GDANSK) S. A R.L. (la Société), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.723 régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg constituée selon acte notarié du 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 921 du 21 septembre 2005, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 4 novembre 2005.

Les associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les

points à l'ordre du jour. Les associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 50.000,- d'un montant de EUR 2.500,-, à un montant de EUR 47.500,- par l'annulation de 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune et actuellement détenues par la Société;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);
3. Modification de l'article 10 des Statuts de la Société;
4. Constatation et acceptation de la démission, avec effet immédiat, de M. Przemyslaw Krych, de sa fonction de gérant de la Société, et octroi de la décharge pour l'exercice de ses fonctions à partir de la date de sa nomination jusqu'au moment de sa démission.

L'ordre du jour étant établi, les associés, représentés comme précédemment indiqué, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), à un montant de quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.500,-) par annulation de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et actuellement détenues par la Société.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.500,-) représenté par mille neuf cents (1.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident également de modifier l'article 10 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gestion. Dans ce cas, il y aura deux catégories de gérants: gérants A et gérants B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gestion peut être désigné par le conseil de gestion pour chaque conseil de gestion de la Société. Le président devra être un gérant A. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gestion pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gestion désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gestion.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gestion. Cependant, la décision de mettre en place la restructuration post-closing des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, conformément aux dispositions du pacte d'associés conclu entre les associés le 9 mai 2005, requiert l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société. Une telle approbation ne pourra être valable que si elle a été donnée par la totalité des associés. La décision de rembourser tout ou partie d'une prime, si une telle prime a été consentie, ne pourra être prise que par une assemblée générale des associés, conformément aux dispositions du pacte d'associés conclu entre les associés le 9 mai 2005.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion dont au moins un gérant A. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant A pour toutes questions concernant la gestion quotidienne de la Société, telle que définie par le pacte d'associés conclu entre les associés le 9 mai 2005.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gestion peut valablement délibérer ou agir seulement si tous ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gestion. Si tous les membres du conseil de gestion ne sont pas présents ou représentés à

une réunion, il y aura une autre réunion 7 (sept) jours plus tard, au même endroit, à la même heure et avec le même objet. Une telle réunion ne peut valablement délibérer ou agir que si au moins 2 gérants A sont présents ou représentés. En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Cependant, les résolutions concernant les questions clefs, telles que définies dans le pacte d'associés conclu entre les associés le 9 mai 2005, nécessitent le consentement d'au moins un gérant de chaque classe de gérants.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 14 (quatorze) jours avant la date de la réunion, ou 7 (sept) jours avant la date de la réunion si tous les gérants prennent part à la réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, sauf s'il y a urgence. Le conseil de gérance de la Société peut être convoqué par tout associé, à l'endroit, à l'heure, et pour l'objet indiqué dans la convocation. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.»

Quatrième résolution

Les associés constatent et décident d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Przemyslaw Krych de sa fonction de gérant de la Société, et de lui octroyer décharge pour l'exercice de ses fonctions à partir de la date de sa nomination jusqu'au moment de sa démission.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Vandeloise, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16322. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007103205/7241/243.

(070117708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Thames S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007104114/239/12.

(070118183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Good Energies (Solar Investments) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of July

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VALBELLA S.A., a société anonyme, with registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 35,872,

here represented by Mr Raf Bogaerts, Administrateur de sociétés, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated on 6 July 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of GOOD ENERGIES (SOLAR INVESTMENTS) S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by VALBELLA S.A., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

105588

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

2. The sole partner resolves to set the number of managers at five (5) and to appoint:

1) Mr Michel de Groot, Administrateur de sociétés, born on 7 June 1954 in Kamina (Congo), residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

2) Mr Raf Bogaerts, Administrateur de sociétés, born on 31 October 1970 in Lier (Belgium), residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

3) Mr John Drury, Administrateur de sociétés, born on 25 May 1955 in Croydon (United Kingdom), residing in London SW1Y 6EE, United-Kingdom, Eagle House, 4th Floor, 108-110 Jermyn Street.

4) Mr Robert Smeele, Administrateur de sociétés, born on 9 January 1960 in Gravenhage (Netherlands), residing in CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10.

5) Mr Armand Haas, Administrateur de sociétés, born on 27 October 1937 in Esch-sur-Alzette, residing in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

as managers of the Company for a period ending with the meeting of the shareholders to be held in 2008.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VALBELLA S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.872,

ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, sur base d'une procuration donnée le 6 juillet 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GOOD ENERGIES (SOLAR INVESTMENTS) S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par VALBELLA S.A., prénommé.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à cinq (5) et de nommer:
 - 1) Monsieur Michel de Grootte, Administrateur de sociétés, né le 7 juin 1954 à Kamina (Congo), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - 2) Monsieur Raf Bogaerts, Administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - 3) Monsieur John Drury, Administrateur de sociétés, né le 25 mai 1955 à Croydon (Grande-Bretagne), avec adresse privée à SW1Y 6EE Londres (Grande-Bretagne), Eagle House, 4th Floor, 108-110 Jermyn Street.
 - 4) Monsieur Robert Smeele, Administrateur de sociétés, né le 9 janvier 1960 à Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse privée à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10.
 - 5) Monsieur Armand Haas, Administrateur de sociétés, né le 27 octobre 1937 à Esch-sur-Alzette, avec adresse privée à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, comme gérants de la Société pour une durée s'achevant avec l'assemblée générale qui sera tenue en 2008.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bogaerts, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007. LAC/ 2007/18949. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102260/7241/381.

(070115372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Financière Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.238.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104075/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07412. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Fidarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 130.978.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of July

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GOOD ENERGIES INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED, a private company, with registered office in Britannic House, 9, Hope Street, St. Helier, Jersey, registered with JFSC Companies Registry under number 90670,

here represented by Mr Raf Bogaerts, Administrateur de sociétés, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated on 6 July 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of FIDARC S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by GOOD ENERGIES INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED, pre-named.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at five (5) and to appoint:
 - 1) Mr. Michel de Grootte, Administrateur de sociétés, born on 7 June 1954 in Kamina (Congo), residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - 2) Mr. Raf Bogaerts, Administrateur de sociétés, born on 31 October 1970 in Lier (Belgium), residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - 3) Mr. John Drury, Administrateur de sociétés, born on 25 May 1955 in Croydon (United Kingdom), residing in London SW1Y 6EE, United-Kingdom, Eagle House, 4th Floor, 108-110 Jermyn Street.
 - 4) Mr. Robert Smeele, Administrateur de sociétés, born on 9 January 1960 in Gravenhage (Netherlands), residing in CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10.
 - 5) Mr. Armand Haas, Administrateur de sociétés, born on 27 October 1937 in Esch-sur-Alzette, residing in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
 as managers of the Company for a period ending with the general meeting of shareholders to be held in 2008.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GOOD ENERGIES INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED, une private company, avec siège social à Britannic House, 9, Hope Street, St. Helier, Jersey, inscrite au JFSC Companies Registry sous le numéro 90670,

ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, sur base d'une procuration donnée le 6 juillet 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FIDARC S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par GOOD ENERGIES INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED, prénommé.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à cinq (5) et de nommer:

1) Monsieur Michel de Groote, Administrateur de sociétés, né le 7 juin 1954 à Kamina (Congo), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

2) Monsieur Raf Bogaerts, Administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

3) Monsieur John Drury, Administrateur de sociétés, né le 25 mai 1955 à Croydon (Grande-Bretagne), avec adresse privée à SW1Y 6EE Londres (Grande-Bretagne), Eagle House, 4th Floor, 108-110 Jermyn Street.

4) Monsieur Robert Smeele, Administrateur de sociétés, né le 9 janvier 1960 à Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse privée à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10.

5) Monsieur Armand Haas, Administrateur de sociétés, né le 27 octobre 1937 à Esch-sur-Alzette, avec adresse privée à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

comme gérants de la Société pour une durée s'achevant avec l'assemblée générale qui sera tenue en 2008.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bogaerts, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, LAC/2007/18953. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102453/7241/381.

(070116435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Chronos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.531.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 4 mai 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 4 mai 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 30 juin 2005, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait le 3 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

CHRONOS S.A.

MADAS S. à r. l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur , Président du Conseil d'Administration

F. Dumont / L. Mostade

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007104179/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Advent Stoco Holding S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

105600

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007104112/239/12.

(070118302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Euroeast Investments SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.344.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 10 août 2007 au siège social de la société que:

1. La société UNITED CAPITAL CONTROLLERS, ayant son siège au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012 en remplacement de la société EUROPEAN AUDIT SARL démissionnaire avec effet immédiat

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007104196/803/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

PPS Verviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.349.

—
Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2004, acte publié au Mémorial C n ° 419 du 20 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PPS VERVIERS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

B. Lejeune / A. Schreiber

Référence de publication: 2007104861/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09184. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Stark VCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.787.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007104921/242/13.

(070119663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.
